



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 3 février 2025

Loi de finances 2025: menaces sur la formation et l'emploi des étudiants d'IUT

Alors que les perspectives budgétaires des universités s'annoncent très difficiles et que le financement de l'apprentissage est remis en question, l'ADIUT s'inquiète pour le maintien des formations sur tous les territoires et l'insertion des étudiants. Dans le cadre des arbitrages budgétaires, l'ADIUT appelle l'État et les universités à prendre leurs responsabilités.

Les engagements gouvernementaux pour faire de l'enseignement supérieur et de la recherche une priorité ne seront absolument pas tenus. Les IUT sont financièrement étranglés à double titre.

D'une part, les universités, auxquelles ils sont rattachés, se trouvent dans une situation budgétaire catastrophique. Elles doivent faire face à une **augmentation sensible de leurs charges sans compensation de l'État**, notamment les revalorisations salariales des fonctionnaires (mesures Guerini) et l'augmentation de la cotisation employeur versée pour financer les droits à pension de retraite (« CAS Pensions »). Au bord de l'asphyxie, les universités sont donc contraintes de recourir à des mesures d'économies drastiques, conduisant par endroit à la suppression de places en IUT sur Parcoursup et compromettant ainsi l'avenir de la jeunesse.

D'autre part, le financement de l'apprentissage est soumis à d'incessantes attaques, alors que c'est une opportunité de formation cruciale pour les jeunes issus des classes populaires. C'est un levier pour le développement des compétences des étudiants et leur insertion professionnelle. Les **niveaux de prise en charge (NPEC)** des contrats d'apprentissage diminuent de manière constante depuis 3 ans. Quant aux **aides à l'embauche d'apprentis**, elles font systématiquement l'objet de velléités de suppressions jusqu'ici avortées. Il y a quelques jours, le Sénat a supprimé ces aides pour les apprentis préparant un diplôme de niveau bac+3, ce qui est le cas du Bachelor universitaire de technologie (BUT).

Pour le Conseil d'administration de l'ADIUT, **cette situation est à la fois injuste, immorale et inconséquente**. Injuste, parce qu'elle empêche de nombreux jeunes d'accéder à un service public facteur de promotion sociale. Immorale, parce qu'elle sacrifie la formation d'une partie de notre jeunesse au prétexte de financer les pensions de retraite des générations précédentes. Inconséquente, parce qu'elle obère l'avenir des territoires et du pays tout entier faute de pouvoir disposer des compétences et de la capacité d'innovation indispensables dans la compétition mondiale.

Le Conseil d'administration de l'ADIUT appelle donc l'État à **clarifier ses priorités et à définir une stratégie lisible pour le financement de l'enseignement supérieur**, en particulier pour les IUT qui jouent un rôle clé dans la formation professionnelle et le développement économique des territoires.

Contact presse ADIUT

Martial Martin : president-adiut@iut.fr

A propos de l'ADIUT

Constituée en association loi de 1901, l'Assemblée des Directeurs d'IUT (ADIUT) est un organe consultatif institutionnel regroupant l'ensemble des 108 directeurs d'IUT.

Clé de voûte de la concertation entre IUT, l'ADIUT est l'interlocutrice du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de France Universités, et des organisations professionnelles et syndicales. Sa vocation est de promouvoir le système IUT en France et dans le monde. Elle joue aussi un rôle de support auprès des directeurs d'IUT dans l'exercice de leurs fonctions.